



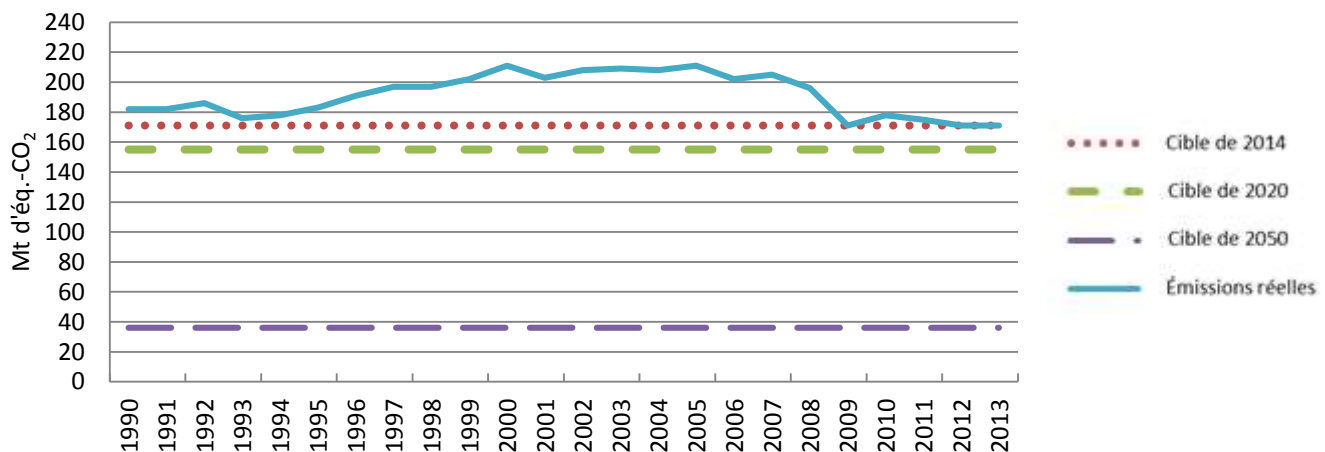
Un écart menace la lutte au changement climatique en Ontario

Toronto, le 7 juillet 2015 – La commissaire à l'environnement intérimaire, Ellen Schwartzel, fait l'éloge du gouvernement provincial, mais l'avertit par la même occasion qu'il lui sera difficile d'atteindre sa prochaine cible dans la lutte au changement climatique.

À la veille du Sommet des Amériques sur le climat, M^{me} Schwartzel félicite l'Ontario d'avoir établi des cibles ambitieuses et souligne qu'elles correspondent à celles que d'autres régions administratives de premier rang ont adoptées. « L'Ontario doit maintenant s'attaquer à la partie la plus difficile et tenir ses promesses. »

La commissaire à l'environnement intérimaire publie aujourd'hui le rapport annuel le plus récent de la série sur les émissions de GES, *La pression monte : Rapport annuel sur les progrès liés aux gaz à effet de serre de 2015*. Ce rapport signale que le gouvernement n'atteindra pas la cible de réduction des émissions de GES de 2020 s'il n'élargit pas ses politiques.

Figure 1. Tendances et cibles d'émissions de gaz à effet de serre de l'Ontario, 1990-2013.



« À moins que le gouvernement ne prenne des mesures musclées, dit Schwartzel, particulièrement dans les secteurs des édifices et du transport, il ne parviendra pas à atteindre son objectif de recouper 19 mégatonnes aux émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020. Ce chiffre correspond grosso modo aux réductions accumulées grâce à la fermeture des centrales électriques alimentées au charbon de la province. »

La pression monte désigne le secteur des transports comme étant la principale source d'émissions de gaz à effet de serre en Ontario. « Le gouvernement peut à juste titre souligner sa réussite avec la fermeture des centrales alimentées au charbon, dit M^{me} Schwartzel, mais nous avons besoin d'une

... /2



série de mesures plus ambitieuses pour atteindre notre cible de 2020, qui porteraient principalement sur la réduction des émissions des voitures et des camions. Chaque nouveau gratte-ciel devrait nous rappeler que les édifices représentent la deuxième source en importance de mégatonnes de CO₂. »

M^{me} Schwartzel a reconnu que le gouvernement a récemment annoncé un certain nombre de mesures positives, en particulier un programme de plafonnement et d'échange pour les émissions de gaz à effet de serre. Elle précise cependant que ce dernier sera probablement axé sur les grands émetteurs industriels et que ça ne suffira pas à combler l'écart à court terme.

« Les Ontariens ont déjà commencé à payer le prix du changement climatique, dit la commissaire à l'environnement intérimaire, et celui-ci est appelé à grimper. » Le rapport souligne que les températures extrêmes associées au changement climatique ont déjà endommagé l'infrastructure de la province; par exemple, les orages intenses et les inondations subites au cours des dernières années ont causé des dégâts coûteux aux routes provinciales et aux réseaux ferrés de banlieue. Les prévisions pour la province indiquent qu'à l'avenir, le climat sera encore plus imprévisible et instable.

« Je me réjouis des mesures que le gouvernement a prises récemment, dit M^{me} Schwartzel, car elles montrent qu'il s'engage à lutter contre le changement climatique. Notre bureau est enthousiaste à l'idée d'évaluer la nouvelle stratégie de lutte au changement climatique que le gouvernement a promise d'ici la fin de l'année 2015. »

- 30 -

Renseignements en anglais:

Hayley Easto
Coordonnatrice, Communications et
Relations externes
Commissaire à l'environnement de
l'Ontario
416-325-3371
hayley.easto@eco.on.ca

***Si vous souhaitez profiter d'un soutien
bilingue pendant la publication, veuillez
communiquer avec la personne
suivante :***

Jean-Marc Filion, 705-476-9665

Also available in English.

Le commissaire à l'environnement de l'Ontario agit comme agent de garde environnemental et indépendant pour la province. Ellen Schwartzel a été nommée commissaire à l'environnement intérimaire jusqu'à ce qu'un remplaçant permanent ait été nommé. Le CEO est nommé par l'Assemblée législative de l'Ontario, il veille au respect de la Charte des droits environnementaux de 1993 ainsi qu'aux progrès du gouvernement dans la réduction des émissions de GES et dans l'atteinte d'une économie d'énergie accrue en Ontario et il fait rapport sur le sujet.